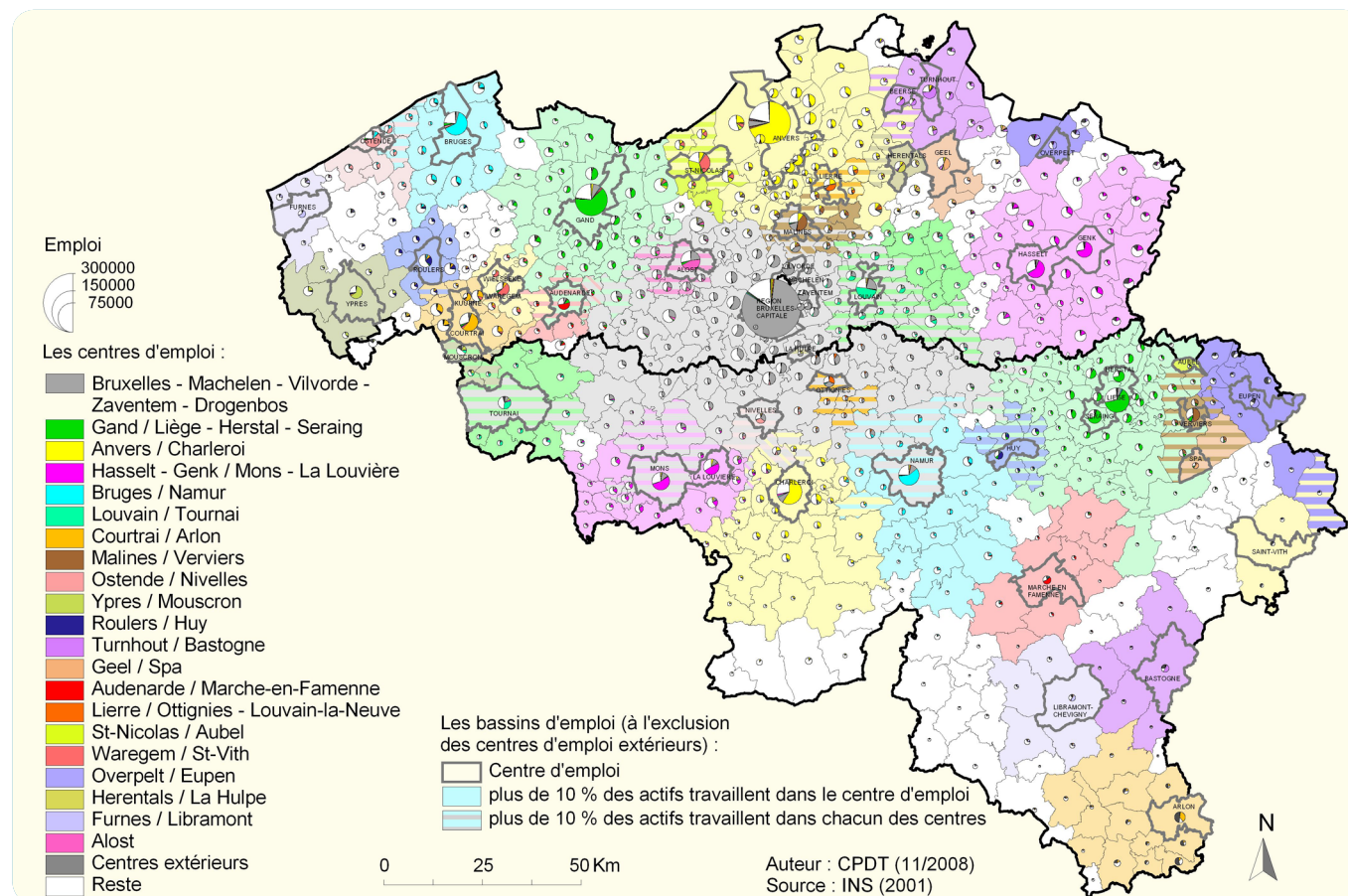


A l'inverse de la Wallonie, la prise en compte du seuil de 10 % des actifs résidents plutôt que de la navette prépondérante pour cartographier les bassins d'emploi conduit en Flandre à étendre l'aire d'influence des centres d'emploi les plus importants, ce qui traduit l'ampleur des mouvements de navette dans une Flandre plus densément peuplée, mieux desservie par les transports ferroviaires vers les grandes villes et dont le semis de l'habitat enregistre la volonté politique de favoriser la résidence semi-rurale, dès la fin du XIX^{ème} siècle. Cette représentation montre ainsi une influence plus grande de Bruxelles aux dépens de Louvain et d'Alost que sur la carte de la navette prépondérante. Il en va de même de celle d'Anvers vers Malines et la Campine anversoise. Les deux types de représentation impliquent peu de différence en revanche pour la zone d'influence de Gand, sinon en direction d'Audenarde.

Les Bassins d'emploi en Belgique (I)

Bassins d'emploi en Belgique au seuil de 10 % des actifs occupés résidents (2001)



Les Bassins d'emploi en Belgique (I)

Niveau spatial :

Communes.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

1. Définition des centres d'emploi :

Une commune est considérée comme un centre d'emploi si elle concentre plus d'emplois que de travailleurs résidents, ce qui suppose un afflux de travailleurs venant d'autres communes. Le seuil retenu est de 1,25, c'est-à-dire que la commune concentre 1,25 fois plus d'emplois sur son territoire que de travailleurs résidents.

Toutefois, ce critère s'avère insuffisant, essentiellement pour des raisons liées à la taille inégale des communes. C'est pourquoi, nous avons aussi retenu un critère de volume d'emploi : une commune est centre d'emploi si son volume d'emploi dépasse 15000.

Finalement, certaines petites communes adjacentes aux principaux centres d'emploi présentent des situations particulières : d'une part, elles n'atteignent pas les critères de volume d'emploi, de par leur petite surface et, d'autre part, elles ont des taux d'emploi relativement faibles car une partie importante de leur main-d'œuvre est drainée vers les grands centres d'emploi. Elles possèdent pourtant parfois de fortes densités d'emploi et un nombre élevé de navettes entrantes (mais aussi sortantes). Un troisième critère de densité, avec un seuil fixé à 600 emplois à l'hectare,

a donc été retenu pour que ces communes soient intégrées aux centres d'emploi des principales villes. Un tel critère n'a rien d'arbitraire mais vise au contraire à corriger l'arbitraire des découpages administratifs.

2. Définition des bassins d'emploi (ou zones d'influence des grands centres d'emploi) :

Critère de la part des actifs se rendant vers les centres d'emploi prédéfinis, le seuil étant fixé à 10 % du total des actifs résidents. La géographie de ces bassins d'emploi n'est pas radicalement différente de celle résultant de la méthode de la première navette, mais elle garantit une influence réelle du centre d'emploi, alors que le critère de première navette peut concerner un nombre réduit d'actifs.

Données utilisées :

- Emploi, 2001
- Population active, 2001
- Emploi au lieu de travail par rapport à la commune de résidence, 2001

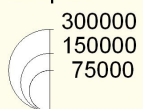
Sources des données :

Enquête socio-économique, INS 2001
Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie – 2001 (<http://statbel.fgov.be/>).

Auteurs :

Pablo Medina Lockhart (pmedinal@ulb.ac.be – 02.650.65.16)
et Prof. Christian Vandermorten (cvdmotte@ulb.ac.be).

Emploi



Les centres d'emploi :

- Bruxelles - Machelen - Vilvorde - Zaventem - Drogenbos
- Gand / Liège - Herstal - Seraing
- Anvers / Charleroi
- Hasselt - Genk / Mons - La Louvière
- Bruges / Namur
- Louvain / Tournai
- Courtrai / Arlon
- Malines / Verviers
- Ostende / Nivelles
- Ypres / Mouscron
- Roulers / Huy
- Turnhout / Bastogne
- Geel / Spa
- Audenarde / Marche-en-Famenne
- Lierre / Ottignies - Louvain-la-Neuve
- St-Nicolas / Aubel
- Waregem / St-Vith
- Overpelt / Eupen
- Herentals / La Hulpe
- Furnes / Libramont
- Alost
- Centres extérieurs
- Reste

Les bassins d'emploi (à l'exclusion des centres d'emploi extérieurs) :

- Centre d'emploi
- plus de 10 % des actifs travaillent dans le centre d'emploi
- plus de 10 % des actifs travaillent dans chacun des centres

0 25 50 Km

Auteur : CPDT (11/2008)
Source : INS (2001)

